

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 4

OBJET : Conservation du patrimoine scolaire : modification de l'autorisation de programme n° 2018-01

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 24 Juin 2021

Le programme pluriannuel d'investissement portant sur le patrimoine scolaire de la commune a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil Municipal du 15 Février 2018 pour un montant prévisionnel de 4 800 000 € TTC, montant réévalué à 6 500 000 € TTC par délibération du 13 Février 2020.

Ce montant de 6 500 000 € TTC correspond au coût des travaux du bâtiment. Pour avoir un aperçu global du projet, il faut toutefois ajouter à ce coût :

- les études préalables,
- les indemnités de concours,
- la Maitrise d'œuvre,
- le mobilier et l'équipement, le matériel informatique,
- l'aménagement du parking et de la rue descendante.

Et prévoir également une enveloppe pour d'éventuels aléas et imprévus.

Le tout représentant un coût prévisionnel d'environ 8 550 000 € TTC.

Il est donc proposé d'ajuster le montant global de l'enveloppe, et de répartir les crédits de paiement à l'intérieur de l'autorisation de programme (AP) selon la proposition du Maître d'œuvre.

D'autre part, il est proposé de renommer cette AP/CP (crédits de paiement) « Patrimoine scolaire : Jean Rostand » afin de pouvoir suivre parfaitement ce projet ambitieux sur le plan comptable.

Autorisation de programme n° 2018-01 : Patrimoine scolaire : Jean Rostand

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Crédits de paiement	7 896,00€	11 747,14	97 065,18	1 275 000	4 360 000	2 748 000	50 291.68

Le Conseil Municipal est invité à :

- renommer l'autorisation de programme 2018-01 « patrimoine scolaire : Jean Rostand »,
- approuver la réévaluation de l'enveloppe de l'autorisation de programme 2018-01- patrimoine scolaire : Jean Rostand,
- approuver la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL